CAPS : Cellule d'APpui à la Sélectivité Projet

La PCP qui s'applique depuis 2014 prévoit, dans son article 15, l'obligation de débarquement des rejets des espèces soumises à TAC. L'amélioration de la sélectivité est clairement proposée comme une option pour diminuer les rejets à la source. De nombreux [...]

Thématique : Techniques de pêche ou de cultures marines | Localisation : France, Golfe de Gascogne | Filière : Pêche

| X | Projet : Terminé |
|--|--|
| \ \\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\ | Porteurs du projet : AGLIA, |
| | Financeurs: Région Bretagne, Région Pays de la Loire, Région Nouvelle Aquitaine, France Filière Pêche (FFP), |

Contexte

La PCP qui s'applique depuis 2014 prévoit, dans son article 15, l'obligation de débarquement des rejets des espèces soumises à TAC. L'amélioration de la sélectivité est clairement proposée comme une option pour diminuer les rejets à la source.

De nombreux projets ont permis de tester divers dispositifs sélectifs montrant des résultats plus ou moins concluant selon les pêcheries et les spécificités des navires. Une boite à outils de dispositifs est à la portée des professionnels, et certains navires se sont équipés en dispositifs non obligatoires (ex : T90 en 100 mm, grille à lottes). Il manque cependant à d'autres un appui extérieur pour tester, voire s'approprier certains dispositifs de cette boite à outils. Le projet CAPS (Cellule d'APpui à la Sélectivité) propose d'apporter les outils (matériel sélectif), les moyens humains (observateurs) et le savoir-faire des équipes de l'Ifremer et de l'Aglia.

Il s'agit d'aider les professionnels à tester et d'apporter d'éventuelles adaptations aux dispositifs qui seraient sur le point d'être adoptés par des professionnels ou ayant déjà connus un succès sur d'autres façades ou dans d'autres pêcheries. La dynamique sur le travail de sélectivité relancée depuis la PCP de 2014 doit être maintenue pour accompagner et finaliser l'appropriation de ces dispositifs par davantage de professionnels.

En parallèle, des échanges avec des professionnels exerçant au chalut sont menés afin de recenser les dispositifs sélectifs non obligatoires qui sont déjà utilisés et de faire émerger les dispositifs novateurs proposés par les professionnels.

Deux ateliers de travail scientifiques/pêcheurs sont proposés : un au début du projet afin de synthétiser et présenter aux professionnels les résultats encourageants des dispositifs testés dans des projets antérieurs ; l'autre à l'issu du projet pour présenter les résultats des échanges qui auront été menés, ainsi que les résultats des essais en mer qui auront eu lieu.

Selon le besoin et les réponses obtenues dans le cadre du projet CAPS, un deuxième projet pourra être proposé ultérieurement afin de tester les dispositifs novateurs proposés par la profession lors des échanges.

Objectifs

Favoriser l'adoption et l'appropriation de dispositifs sélectifs par les patrons volontaires

Actions

Le projet CAPS se décline en 3 phases :

- Dans un premier temps, un recensement des dispositifs sélectifs non obligatoires déjà utilisés par la profession sera entrepris en même temps que le recensement des nouveaux besoins et propositions de la profession.
- Selon les besoins exprimés, des essais en mer de dispositifs sélectifs seront réalisés sur des navires volontaires.
- Enfin, une analyse des essais sera réalisée et disponible pour être diffusée et communiquée auprès des professionnels et structures professionnelles.

